

Le Maire atteste le caractère
exécutoire du présent arrêté,
publié le 23/10/2023

ARRETE DU MAIRE

N° 23T97

Portant autorisation de circulation
sur les voies Convenant Le Flem
et Route de Kerfons
du 25/10/2023 au 27/10/2023

Le Maire de la Commune
de PLOUBEZRE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

Considérant la demande de l'entreprise AVODA INGENIERIE domiciliée 27, allée Vivaldi - PARIS (75 012) ;

Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation lors des travaux de remplacement d'appuis télécom ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1 – du 25 au 27 octobre 2023, de 8h à 18h, la circulation des véhicules sur les voies communales Convenant Le Flem et Route de Kerfons est soumise aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdit de 8 heures à 18 heures à hauteur de la zone de chantier ;
- La circulation pourra être mise en alternat par piquet K10, sur la zone de chantier, et autant que le chantier le nécessitera ;
- Une pré signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus.

Seul l'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité.

ARTICLE 2 - la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par l'entreprise AVODA INGENIERIE durant de jour comme de nuit. Par ailleurs, l'ensemble de la voirie sera remis en bon état à l'issue du chantier par le demandeur.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délais de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- L'entreprise AVODA INGENIERIE ;
- Les services techniques de Ploubezre ;

Fait à Ploubezre Le 19 octobre 2023

Le Maire,

Brigitte GOURHANT

